



Moderna porte plainte contre Pfizer et BioNTech pour violation de brevets du vaccin à ARNm

Par [France-Soir](#)

Mondialisation.ca, 26 août 2022

francesoir.fr

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

L'entreprise américaine de biotechnologies Moderna a annoncé ce 26 août qu'elle portait plainte contre les géants Pfizer et BioNTech, pour violation de brevets sur l'ARN messenger.

L'entreprise américaine est « convaincue que le vaccin Comirnaty de Pfizer et BioNTech contre le Covid-19 contrevient à des brevets déposés par Moderna entre 2010 et 2016 et couvrant la technologie fondamentale de l'ARN messenger de Moderna », précise un [communiqué](#) de la firme.

Dès le début de la pandémie, les deux concurrents Pfizer/BioNTech et Moderna se sont lancés dans la course à la production des vaccins anti-covid, notamment en se basant sur la technologie à ARN messenger. Le communiqué rapporte que la société américaine « estime que le vaccin COVID-19 Comirnaty® de Pfizer et BioNTech **enfreint les brevets que Moderna a déposés entre 2010 et 2016 et qui couvrent la technologie ARNm fondatrice de Moderna** ».

Accusant Pfizer et BioNTech d'avoir « copié cette technologie, sans l'autorisation de Moderna, pour fabriquer Comirnaty® », Stéphane Bancel, président-directeur général de Moderna, a [affirmé](#) que la firme compte poursuivre Pfizer et BioNTech en justice. « Nous intentons des poursuites pour protéger la plateforme technologique ARNm innovante que nous avons développée, pour laquelle nous avons investi des milliards de dollars et que nous avons brevetée au cours de la décennie qui a précédé la pandémie de COVID-19 », précise-t-il.

De son côté, la directrice juridique de Moderna, Shannon Thyme Klinger a [assuré](#) que Pfizer et BioNTech « ont copié illégalement les brevets de Moderna ». Et d'ajouter : « Moderna s'attend à ce que Pfizer et BioNTech dédommagent Moderna pour l'utilisation continue par Comirnaty® des technologies brevetées de Moderna ».

En revanche, le communiqué indique que Moderna :

- « ne cherche pas à retirer Comirnaty® du marché » et « ne demande pas d'injonction pour empêcher sa vente future. »
- « ne cherche pas à obtenir des dommages-intérêts pour les ventes de Pfizer aux pays de l'AMC 9, c'est-à-dire les 92 pays à revenu faible ou intermédiaire qui font partie du système Covax. »

- « ne cherche pas à obtenir des dommages-intérêts pour les ventes de Pfizer lorsque le gouvernement américain serait responsable de tout dommage »
- « ne cherche pas non plus à obtenir des dommages et intérêts pour des activités survenues avant le 8 mars 2022. »

Plus précisément, Moderna accuse les géants Pfizer et BioNTech d'avoir « *sciemment copié deux caractéristiques clés des technologies brevetées de Moderna* », car aucune n'avait ni les connaissances ni l'expérience nécessaire en matière de développement du vaccin à ARN messenger pour les maladies infectieuses. Selon les dires de Moderna, elles auraient tout simplement suivi l'exemple « *en développant leur propre vaccin.* »

Aux prémices de la production des vaccins, Pfizer et BioNTech ont décidé de faire passer quatre candidats vaccins différents en phase d'essai clinique. Mais peu après, les deux concurrents de Moderna se sont penchés « *pour un vaccin dont la modification chimique de l'ARNm est exactement la même que celle du Spikevax®* ». Sauf que cette technologie à ARN messenger aurait été pensée par les scientifiques de Moderna dès 2010, et les essais sur l'homme ont été validés en 2015, et non pas par Pfizer.

Autres agissements dénoncés par Moderna : « *Pfizer et BioNTech ont copié l'approche de Moderna pour coder la protéine Spike complète dans une formulation de nanoparticules lipidiques pour un coronavirus* », dévoile le communiqué. À cela, la firme américaine a répliqué que les scientifiques de Moderna avaient déjà créé un « *vaccin contre le coronavirus à l'origine du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS), des années avant l'apparition du Covid-19.* »

Le développement d'un vaccin est un long processus. S'agissant du vaccin contre le MERS, mentionné par le communiqué de Moderna, peu d'informations sont sorties. Comme le confirme le document de l'[Organisation mondiale de la Santé](#) daté du 5 août 2022 : « **Aucun vaccin ou traitement spécifique n'est disponible actuellement.** » Par conséquent, si Moderna affirme avoir développé un vaccin contre ce coronavirus, celui-ci n'a jamais fait l'objet d'une autorisation d'urgence pour vacciner la population.

Depuis 2021 et la sortie de son vaccin à ARN messenger puis de son antiviral, le Paxlovid, Pfizer a accumulé les plus gros bénéfices de toute son histoire. Selon [Challenges](#), « *le chiffre d'affaires du laboratoire a bondi de 47 % pour atteindre 27,74 milliards de dollars* ».

Habitué des procès pour fraude, la plainte de Moderna peut-elle nuire encore à l'image de Pfizer ?

Voir aussi : [Révélations sur des essais cliniques falsifiés par le triptyque Pfizer - Ventavia - FDA](#) et [Essais Pfizer sur le vaccin anti-covid : le rapport explosif de Christine Cotton](#)

Pour plus d'informations sur la société Pfizer, il est possible de voir cet interview de Radio Courtoisie : « [Idriss Aberkane: « Pfizer, une société multirécidiviste, a truqué ses données ! » »](#)

Articles Par : **France-Soir**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca